

ainsi 24 jours, à cette époque, pour que la connaissance d'un événement survenu à Rome, parvint à Saint-Bonnet-le-Château.

Veut-on savoir aussi de quelle manière, assez peu triste, il était procédé à l'entrée d'une jeune fille dans un couvent de religieuses, voici ce que nous lisons dans le livre de Pierre Boyer :

Le 25^e jour de may en la mesme année (1623), un jeudi après disner, fust receue religieuse de Sainte-Ursule, Anne Le Roux, ma cousine, fille à maistre Jean Le Roux, docteur en droit et advocat à Lyon.

Elle fut conduite avec les violons, en forme d'espouzée, depuis la maison de M. le chastelain, jusques à Sainte-Ursule, estant accompagnée de tous ses parents.

On lui imposa le nom de sœur Anne de l'Ascension de Jésus, car tel jour on célébrait la feste de l'Ascension. Dieu lui fasse la grâce de vivre et de mourir bonne religieuse.

Ce trait de mœurs est assez rare, et, dans tous les cas, assez peu connu, je crois, pour mériter d'être signalé.

Mais ce qui domine, par dessus tout, dans ce Livre de raison, c'est la foi profonde de messire Pierre Boyer. Lui naît-il un enfant : « Dieu, s'écrie-t-il, lui fasse la grâce d'être homme de bien. »

Fait-il mention de la mort d'un autre de ses enfants, c'est sous l'empire d'un sentiment de résignation chrétienne qu'il écrit :

Dieu soit loué de l'avoir retiré de ce mortel et infortuné monde, auquel il ne pouvait que souffrir et endurer beaucoup de maux, pour

véritable enthousiasme. (V. *Revue du Lyonnais*, 4^e série, 1879, t. VII, p. 30.)